

### Explorer un métier pour bien s’orienter :

**Mini-stage découverte professionnelle**

Collégiens (classes de 4ème et 3ème), lycéens et étudiants :

Vous souhaitez découvrir un métier ou plusieurs, vous immerger en entreprise et découvrir son fonctionnement, les Chambres d’agriculture et éventuellement vos partenaires, vous permettent d’effectuer une période de stage, entre 1 et 5 jours, pendant les vacances scolaires (pour les étudiants, en dehors des semaines réservées aux cours et aux contrôles de connaissances).

* Nombre de stages illimité dans la limite de la moitié des vacances scolaires
* Possibilité de faire plusieurs stages dans une même entreprise **s’il s’agit d’un autre métier**

Vous avez trouvé une entreprise d’accueil ?

Nous vous invitons à **compléter la fiche de renseignement ci-jointe et à la retourner par mail accompagnée** des attestations d’assurance du stagiaire et de l’entreprise à la Chambre d’agriculture du Var :

**Votre contact :**

Chambre d’agriculture du Var

Service Formation - Installation

70, avenue Président Wilson

83550 VIDAUBAN

*Pour des conventions avant le 7 Mars 2022 :*

Roxane Delconte,

Tél : 06.14.52.09.17

Mail : [roxane.delconte@var.chambagri.fr](mailto:roxane.delconte@var.chambagri.fr)

*Pour des conventions après le 7 Mars 2022 :*

Cécile Lemoine

Tél : 04.94.12.32.92

Mail : cecile.lemoine@var.chambagri.fr

# Trouver une entreprise d’accueil pour mieux construire son projet d’orientation professionnelle

**Préparer sa candidature et valoriser ses motivations**

## Je trouve une entreprise :

* Privilégier la rencontre directe avec l’employeur pour lui proposer sa candidature plutôt qu’un simple envoi de courrier, lorsque c’est possible ;
* Penser à activer son réseau relationnel : ne pas hésiter à solliciter ses amis et sa famille ;
* Préparer sa demande pour être sûr d’être clair et précis (dates du stage, durée, métier recherché).
* Expliquer ses motivations : découvrir le métier, découvrir une activité professionnelle, découvrir les conditions d’exercice du métier, valider son projet professionnel, se préparer à la recherche d’une entreprise pour une formation en apprentissage…
* Lors d’une rencontre avec l’employeur : soigner sa présentation et venir avec la convention de stage à renseigner
* Multiplier les contacts en cas de réponse négative : profiter de chaque échange pour améliorer sa présentation orale

Le mini-stage de découverte professionnelle c’est :

* Entre 1 et 5 jours en entreprise (privée, publique, association, profession libérale) ;
* Pendant les vacances scolaires pour les collégiens et lycéens ;
* En dehors du contrôle de connaissances pour les étudiants ;
* De l’observation et de la découverte pour mieux appréhender les prérequis, les activités et la réalité d’un métier ;
* La possibilité :
  + de valider son projet professionnel,
  + de confirmer son choix de s’orienter vers un secteur,
  + ou encore d’établir un premier lien avec un employeur avant la signature d’un contrat en alternance ;

## Pensez-y ! Le stage, c’est l’occasion :

* De questionner son tuteur et les collaborateurs de l’entreprise sur leur parcours professionnel et leur formation
* De s’interroger sur les qualités requises pour exercer une profession
* D’appréhender le rythme de travail et les responsabilités associées



**Stage : période d’observation en entreprise Fiche de renseignement**

#### ENTREPRISE D’ACCUEIL

Raison sociale :       Siret :

Code APE :

Adresse du lieu de stage :

Code postal :      Ville :

Chef d’entreprise : Nom :      Prénom :

Téléphone :      E-mail :

Compagnie d’Assurance : nom :

Adresse :      Code postal :      Ville :

Numéro de police :

Tuteur en entreprise : Nom :      Prénom :

Fonction :       Téléphone :       E-mail :

#### REPRESENTANT LEGAL

Nom :

Prénom :

Lien de parenté :

Père

Mère

Tuteur

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :      E-mail :

Compagnie d’Assurance : nom :

Adresse :       Code postal :      Ville :       Numéro de police :

**JEUNE**

Nom :

Date de naissance : *00/00/0000*

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :       E-mail :

Scolarisé :

Oui

Non Nationalité :

Etablissement scolaire : nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :       E-mail :

Classe suivie :

#### STAGE

Date début : 00/00/0000

Date fin : 00/00/0000

Horaires journaliers du jeune :

Lundi : De  à et à

Durée maximale hebdomadaire :

**Moins de 15 ans :**

**30 heures réparties sur 5 jours.**

**Plus de 15 ans :**

**35 heures réparties sur 5 jours.**

Mardi : De à et à

Mercredi : De à et à

Jeudi : De à et à

Vendredi : De à et à

Samedi : De à et à

Découverte du métier de :  Précisez si nécessaire

**ATTENTION : Le jeune ne doit accéder à aucun matériel dangereux, ni effectuer de travaux dangereux.**

Activités prévues :

##### Document à renvoyer au moins 15 jours avant le premier jour du stage : joindre les attestations d’assurance.

Par mail : [roxane.delconte@var.chambagri.fr](mailto:roxane.delconte@var.chambagri.fr) (pour des conventions avant le 7 Mars 2022), sinon [formation@var.chambagri.fr](mailto:formation@var.chambagri.fr)

**Convention de stage**

# CA01couleurStage : période d’observation en entreprise

La ***loi du 28 juillet 2011*** pour le développement de l’alternance et la sécurisation des parcours professionnels prévoit la possibilité d’accueillir en entreprise des **jeunes scolarisés** durant les **vacances scolaires**. Ces stages **d’observation** ont pour but de permettre à ces jeunes d’élaborer un projet d’orientation professionnel. Les Chambres consulaires apportent leur appui à l’organisation de ces stages.

##### NATURE DU STAGE

Le stage d’observation est une **période d’observation** en entreprise en vue de l’élaboration d’un projet d’orientation. Le stagiaire participe aux activités de l’entreprise (précisées dans la convention de stage) sous le contrôle du personnel responsable de son encadrement. **En aucun cas le stagiaire pourra accéder ou utiliser des produits ou appareils considérés comme dangereux**.

Cette nouvelle catégorie de stage se distingue des autres stages déjà existants car :

*Ils sont de courte durée : **1 à 5 jours maximum,**

* Ils interviennent pendant **les vacances scolaires**,

*Ils ne s’inscrivent pas directement dans le cursus scolaire, l’établissement scolaire n’intervient donc pas dans leur organisation.

##### Ce stage est réservé aux jeunes scolarisés des deux derniers niveaux d’enseignement des collèges (3ème et 4ème), aux jeunes des lycées ou étudiants.

**STATUT ET OBLIGATION DU STAGIAIRE**

*Il n’est pas titulaire d’un contrat de travail, il ne peut donc pas se prévaloir du bénéfice des accords ou des conventions collectives (sauf stipulations contraires).

*Il ne bénéficiera pas du régime des accidents de travail et maladie professionnelle en cas d’accident corporel pendant son stage.

**Il n’est pas pris en compte dans l’effectif de l’entreprise et n’est pas inscrit sur le registre du personnel. Il doit respecter les règles de discipline, d’hygiène et de sécurité de l’entreprise.

*Les parents du jeune doivent disposer d’un contrat « **multirisque habitation** » ou d’une **assurance scolaire et extra-scolaire** afin de couvrir les dommages que le jeune pourrait occasionner pendant la durée de son stage ainsi qu’en dehors de l’entreprise ou sur le trajet.

##### OBLIGATION DE L’EMPLOYEUR

*L’entreprise qui accueille des stagiaires doit tenir à jour un **registre des conventions de stage**, indépendamment du registre unique du personnel.

*L’entreprise doit vérifier si elle est bien **assurée** en souscrivant à une assurance particulière ou en ajoutant à son contrat déjà souscrit « responsabilité civile professionnelle » ou « responsabilité civile entreprise » un avenant relatif à l’accueil du jeune, si ce risque n’est pas déjà couvert.

##### DEMARCHES ET FORMALITES

Ce stage rend nécessaire la **signature d’une convention** entre le jeune et son représentant légal et l’entreprise qui l’accueille. Cette convention est portée à la connaissance de la **Chambre d’Agriculture** qui appose son visa.

La convention de stage constitue le document **indispensable** permettant de définir le cadre et la nature des activités que le stagiaire sera amené à réaliser pendant son stage et notamment de clarifier les responsabilités de chacune des parties signataires.

**CHAMBRE D’AGRICULTURE**

- Aide à l’organisation du dispositif : vérification des pièces justificatives, rédaction de la convention de stage **condition : réception des documents au moins 15 jours avant le premier jour du stage**

**ENTREPRISE**

- Souscrire une assurance

**JEUNE**

* Scolarisé à partir de la 4ème à étudiant
* Stage hors cursus scolaire
* Pendant les vacances scolaires
* Souscrire une assurance